

Titre du projet : Approvisionnement en services de gestion, Projet des services d'appui sur le terrain au Bangladesh (2016-D000088-1)

A. MODIFICATION À LA DEMANDE DE PROPOSITIONS (DDP):

1. La date de clôture de la Demande de propositions (DDP) a été reportée au 27 mai 2016 à 14:00, heure avancée de l'Est (HAE). À la page 1 de la DDP, **SUPPRIMER** les mots «20/MAI/2016 à 14:00, heure avancée de l'Est (HAE)», correspondant à la date de clôture de la DDP, et les **REPLACER PAR** «27 mai 2016 à 14:00, heure avancée de l'Est (HAE)».

2. À la Section 1, Instructions aux soumissionnaires, article 10.5 Dépenses remboursables, item e);

SUPPRIMER l'item e) ci-dessous dans son entièreté:

« e) les coûts raisonnables et réels de tierces parties qui pourraient être retenus sous le projet, y compris main-d'œuvre et matériel. ».

3. À la Section 6, Modèle uniformisé du contrat, article 6.2.7, item e);

SUPPRIMER l'item e) ci-dessous dans son entièreté:

« e) les coûts réels et raisonnables de tiers qui peuvent être embauchés dans le cadre du projet, y compris la main-d'œuvre et le matériel; ».

4. À la Section 6, Modèle uniformisé du contrat, Annexe A - Base de paiement, item 5. Dépenses remboursables, sous-paragraphe (e);

SUPPRIMER l'item (e) ci-dessous dans son entièreté:

« (e) Coût des tierces parties / main-d'œuvre et matériel ».

5. À la Section 6, Modèle uniformisé du contrat, Annexe A - Base de paiement, item 5. Dépenses remboursables, sous-paragraphe (f);

REPLACER « Sous-total- f) » **PAR** « Sous-total- e) ».

B. QUESTIONS ET RÉPONSES

Question 1	Est-ce qu'une Organisation non-gouvernementale (ONG) est admissible pour participer?
Réponse 1	<p>Toute ONG, seule ou avec un consortium ou une coentreprise, qui respecte les termes de la Demande de propositions (DDP) pourrait présenter une soumission.</p> <p>Veillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, sous Définitions (bb).</p> <p><i>« (bb) « Soumissionnaire » désigne la personne ou l'entité (ou, dans le cas d'un consortium ou d'une coentreprise, les membres) soumettant une proposition afin d'exécuter un contrat de services découlant de la DDP. Le terme « soumissionnaire » n'inclut pas la société mère, les filiales ou d'autres affiliées du soumissionnaire. »</i></p> <p>Veillez également vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 4. Soumissionnaires, paragraphe 4.3.</p> <p><i>« 4.3 Les soumissionnaires doivent être admissibles pour pouvoir participer à ce processus de DDP.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> a) <i>Un soumissionnaire est admissible pour participer à ce processus de DDP si lui et chacun des membres, dans le cas d'une proposition soumise par un consortium ou une coentreprise, ont la capacité juridique nécessaire pour conclure le contrat.</i> b) <i>Une entité gouvernementale ou une entreprise publique ne peut pas présenter de proposition en réponse à cette DDP, que ce soit à titre de soumissionnaire individuel ou de membre d'un consortium ou d'une coentreprise.</i> c) <i>Les agents gouvernementaux et/ou les fonctionnaires ne sont pas admissibles à présenter une soumission. »</i>
Question 2	Est-ce qu'une Organisation non-gouvernementale (ONG) et une société privée locale peuvent former un partenariat pour les services?
Réponse 2	C'est au soumissionnaire de décider s'il désire former un consortium ou pas. Veillez également vous reporter à la Réponse 1 ci-dessus.

Question 3	Est-ce que le personnel ajouté durant le processus est acceptable? En fait, un soumissionnaire peut-il proposer seulement le personnel clé du projet qui pourrait être le gestionnaire de projet?
Réponse 3	<p>Veillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 9.8 et 9.9 – Présentation du contenu.</p> <p>« 9.8 Il faut soumettre un seul curriculum vitae (CV) par poste, en utilisant le formulaire TECH-6 : Personnel. Le MAECD ne tiendra pas compte des CV supplémentaires dans l'évaluation de la proposition.</p> <p>9.9 Les soumissionnaires n'ont pas à identifier de spécialistes techniques dans leur proposition technique. Le MAECD ne tiendra pas compte des CV de spécialistes techniques quelconques dans l'évaluation des propositions. »</p> <p>Veillez également vous reporter à l'article 10. Propositions financières, paragraphe 10.3.</p> <p>« Le soumissionnaire ne peut pas ajouter des postes dans le formulaire FIN-1. Dans le cas où le soumissionnaire ajouterait tous postes autres que ceux identifiés par le MAECD, ils seront considérés comme n'étant pas inclus dans la proposition financière du soumissionnaire. Les coûts associés à ces postes ne seront pas pris en considération dans l'évaluation financière ni dans le contrat résultant. »</p>
Question 4	Est-ce que les véhicules sont exempts de taxe?
Réponse 4	<p>Selon les dispositions de la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 10. Propositions financières, paragraphe 10.11 Taxes.</p> <p>« 10.11 Le soumissionnaire doit inclure dans le prix toutes les autres taxes, y compris, sans s'y limiter, les taxes locales. »</p> <p>Par conséquent, le MAECD ne peut garantir aucune exemption de taxe résultant du contrat.</p>
Question 5	Est-ce que le Consultant devra signer un Protocole d'entente avec le gouvernement du Bangladesh?
Réponse 5	Non, ce n'est pas la responsabilité du consultant de signer un accord avec le Gouvernement du Bangladesh.

Question 6	Est-ce qu'une garantie bancaire est autorisée comme une forme de garantie d'exécution?
Réponse 6	<p>Veillez-vous reporter à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 13. Cautionnement de rendement, paragraphe 13.1.</p> <p>«13.1 Pour garantir le rendement du consultant, le consultant ou tout membre d'un consortium ou d'une coentreprise devra fournir une garantie d'exécution de la façon suivante :</p> <p><i>Dans les 28 jours suivant la signature du contrat, une LCSi au montant représentant 5 % de la valeur totale des honoraires, du coût maximal de majoration administratif et des coûts des services au contrat émise ou confirmée par une institution financière agréée. Le MAECD se réserve le droit de valider la confirmation qui a été soumise. La LCSi doit être en dollars canadiens. Tous les coûts relatifs à l'émission, au maintien et/ou à la confirmation de la LCSi, par une institution financière agréée, sont à la charge du consultant. La LCSi demeurera valide pendant six mois après l'expiration du contrat découlant de la présente DDP. »</i></p>
Question 7	Est-ce qu'un formulaire de Lettre de crédit de soutien irrévocable (LCSI) peut nous être fourni?
Réponse 7	Non, cela pourrait être différent selon les institutions financières. Veuillez-vous reporter à la <i>Section 6. Modèle uniformisé du contrat</i> , article 6.5 Lettre de crédit de soutien irrévocable (LCSI) et l'article 6.6 Exigence de la LCSI.
Question 8	Est-ce qu'une retenue est autorisée comme une forme de garantie d'exécution?
Réponse 8	Non, veuillez-vous reporter à la Réponse 6 ci-dessus.
Question 9	Est-ce que la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) doit être incluse dans le prix?
Réponse 9	<p>Selon les dispositions de la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 10. Propositions financières, paragraphe 10.11 Taxes.</p> <p>« 10.11 Le soumissionnaire doit inclure dans le prix toutes les autres taxes, y compris, sans s'y limiter, les taxes locales. »</p>
Question 10	Pouvez-vous suggérer la source d'information pour les soumissionnaires pour évaluer les fluctuations de devises étrangères?
Réponse 10	<p>Veillez-vous référer à la <i>Section 6. Modèle uniformisé du contrat</i>, article 6.4 Devise du paiement, paragraphe 6.4.1 et 6.4.2.</p> <p>« 6.4.1 Le MAECD paiera le consultant en dollars canadiens.</p> <p>6.4.2 Les dépenses encourues par le consultant dans une autre devise que le dollar canadien doivent être facturées au MAECD en dollars canadiens, convertis au taux de change de la Banque du Canada à la date d'émission de la facture par le consultant. Par conséquent, tous risques de fluctuations de devises étrangères liés aux dépenses du consultant relèvent de la responsabilité exclusive du consultant. »</p>

Question 11	Y-a-t-il des dispositions sur les dépenses de mobilisation?
Réponse 11	<p>Les dépenses de mobilisation, le cas échéant, devraient être incluses dans les frais généraux. Conformément à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, paragraphe 10.4.1 Honoraires (formulaire FIN-1),</p> <p>«Les éléments de coût suivants, le cas échéant, doivent être inclus dans les honoraires:</p> <p><i>iii) Frais généraux/indirects – frais de fonctionnement de l'un ou l'autre des bureaux du soumissionnaire, y compris, sans être limités, aux coûts relatifs à l'espace de bureau et à l'équipement dont aura besoin le personnel du PSAT afin de réaliser son mandat conformément au contrat;».</i></p>
Question 12	Y-a-t-il des limitations de page?
Réponse 12	Oui, les limitations de page sont indiquées dans la <i>Section 5. Critères d'évaluation</i> .
Question 13	Est-ce que la présentation sera sur le site web?
Réponse 13	<p>Les documents présentés aux soumissionnaires à la conférence des soumissionnaires, du 19 avril 2016, ont été publiés sur Achats et ventes, le 26 avril 2016. Merci de vous référer à :</p> <p>https://achatsetventes.gc.ca/donnees-sur-l-approvisionnement/appels-d-offres/PW-16-00728520</p>
Question 14	Nous vous prions de bien vouloir prolonger la date pour soumettre les propositions de 2 semaines du 20/mai/2016 pour nous permettre de préparer et de présenter une soumission recevable.
Réponse 14	Veuillez-vous référer à la modification A1 ci-dessus.
Question 15	Comme la date de soumission de la proposition est le 6 mai, 2016 et la date de clôture des soumissions est le 20 mai, 2016. Alors, peut-on soumettre la proposition maintenant parce que nous n'avons pas soumis la proposition encore en raison de certains défis à relever?
Réponse 15	<p>Veuillez-vous référer à la <i>Section 1. Instructions aux soumissionnaires</i>, article 7. Soumission et réception des propositions, paragraphe 7.3.</p> <p><i>" 7.3 Les propositions doivent être reçues par le MAECD au plus tard à la date de clôture de la DDP."</i></p> <p>Aussi, veuillez-vous référer à la modification A1 ci-dessus.</p>

C. TOUS AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.